

Article 8 : Le péché

CEC 1846-1848

1. La miséricorde et le péché

La foi en la miséricorde divine éclaire le péché : le *Catéchisme* aborde le péché à la lumière de la grâce. Le Nom de Jésus signifie l'avènement du salut pour tous les hommes, en Lui se révèle la miséricorde de Dieu pour les pécheurs, l'Eucharistie célèbre son sacrifice pour la rémission des péchés¹. La proposition de la toute-puissante miséricorde divine² s'accompagne d'une *lumière vive* qui découvre notre péché et appelle la conversion³. Confessant la culpabilité de son péché, l'homme accepte le pardon divin et peut collaborer à son salut en personne responsable⁴.

¹ Le *Catéchisme* prête davantage attention à la miséricorde qu'au péché. Quant à l'Eucharistie, il convient de rappeler la raison même du sacrifice du Christ *pour la rémission des péchés* (cf. CEC 1846).

² Quant aux attributs divins, certains, désireux de promouvoir l'accès à la miséricorde, ont pu préférer la miséricorde à la justice ou à la toute puissance. Cette proposition procède d'une certaine opposition entre les attributs divins contradictoire avec la perfection divine. Le *Catéchisme* présente une vision unifiée des attributs divins de toute-puissance, justice et miséricorde (cf. CEC 270-271).

³ Cf. CEC 1848. En regard de la miséricorde divine, notre péché prend doublement son sens. Il est premièrement perçu en sa négation de l'ordre divin. Il est deuxièmement défini en sa finitude face à la toute puissance de la miséricorde divine (à moins qu'un orgueil aveugle l'homme et le place au dessus de Dieu).

⁴ Cf. CEC 1847. Lien au sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation (cf. CEC 1422-1498).